

Liberté syndicale...

Revenons-nous aux temps d'avant l'autre guerre où les militants syndicalistes étaient fichés? Ou adopte-t-on les méthodes totalitaires? On peut le croire quand, en violation de toutes les «garanties» qui prétendent sauvegarder emploi et la liberté d'opinion des travailleurs, une entreprise (la Sadir, qui travaille pour l'armée) renvoie brusquement notre camarade Thieblemont, secrétaire de la section CNT, sans motif professionnel.

Il y a mieux: on invoque, pour justifier ce vilain geste, ses opinions qui le rendent indésirable dans une entreprise exécutant des marchés de défense nationale.

On peut aller loin dans cette voie! Le scandale, ce n'est pas le geste de la Sadir. On en a vu d'autres! C'est que toutes les instances, de l'inspectrice du Travail au ministère de la Défense nationale en passant par le ministère du Travail, reconnaissent l'illégalité du geste mais que, sous des prétextes et des faux-semblants, toutes se dérobent.

Le plus grave, c'est qu'une grève de Solidarité déclenchée dans l'établissement n'ait pas reçu les appuis qui s'imposaient. Les « grands » syndicats seraient-ils tellement incrustés dans le régime que tout peut être entrepris contre les militants CNT sans qu'ils se sentent atteints? Nous prenons note. Les travailleurs, trop jeunes pour se souvenir du syndicalisme libertaire des temps héroïques, à force d'être manœuvrés par les politiciens du néo-syndicalisme, finiront par comprendre. Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour leur apprendre ce qu'est une véritable liberté syndicale.